

Itradec, trop jeune pour mourir ?

Itradec est la dernière-née des intercommunales wallonnes. Sa mission ? Digérer plus de 200.000 tonnes de déchets ménagers issus de la région de Mons-Borinage et du Centre. Elle pourrait bientôt fermer ses portes, victime d'une lutte de pouvoir au niveau régional. ■ Johan Debière

En 1999, les choses avaient plutôt bien commencé pour Didier Donfut et Olivier Picron, un jeune PS «qui en veut». En tant que président d'Itradec, le premier avait proposé au second le poste de directeur d'une usine qui devait montrer la voie en matière de gestion des déchets ménagers. Un pari osé mais techniquement réalisable, consistant à récupérer la fraction biométhanisable des



DIDIER DONFUT, EX-PRÉSIDENT D'ITRADEC
Son successeur à la tête de l'intercommunale, le bourgmestre PS de Morlanwelz Jacques Fauconnier, n'a pas son mordant, dit-on.

Reste la solution de la mise en décharge, mais là encore, le législateur wallon a décidé de proscrire cette solution d'ici à 2010, se basant sur une directive de la Commission européenne interdisant la mise

en décharge de résidus valorisables.

déchets ménagers de la zone de Mons-Borinage et du Centre et à la transformer en méthane et compost.

À l'époque, le projet avait bénéficié du soutien inconditionnel de Guy Lutgen, ministre de l'Environnement. Comble de l'ironie : c'est aujourd'hui son fils Benoît que l'on retrouve au poste de ministre de l'Environnement... Or, depuis, rien ne va plus chez Itradec. Les investissements qui lui permettraient de dépasser les difficultés techniques qu'elle rencontre lui sont refusés.

Investissement refusé, collectes inopérantes

Plus que le manque d'argent, c'est l'inconséquence des décideurs wallons à divers niveaux qui est pointée du doigt. Itradec n'a jamais pu disposer des outils pour fonctionner correctement. Les collectes sélectives, notamment, se sont avérées inopérantes. De plus, elle s'est vu refuser un investissement dans une installation d'incinération du résidu du processus de biométhanisation. Trop humide et trop chargé en chlore, ce «fluff» n'est pas accepté par les cimentiers, qui affirment craindre des dérapages dans les émissions de polluants. La solution de l'incinération est possible chez Ipalle, une intercommunale du Hainaut occidental, mais cette option est proposée à un coût trop élevé aux yeux d'Itradec : environ 80 euros la tonne incinérée. Soit beaucoup plus que les 30 euros qu'elle accepte de payer.

Qui décide vraiment de l'avenir d'Itradec ?

Face à ces lenteurs, il serait du rôle du président de l'intercommunale de frapper du poing sur la table. De source proche du dossier, cependant, Jacques Fauconnier, bourgmestre PS de Morlanwelz, n'a pas le mordant de son prédécesseur Didier Donfut, dont Itradec était le bébé.

En fin de compte, c'est surtout sur le soutien indéfectible d'Ecolo qu'Itradec peut compter. Au cabinet de Benoît Lutgen, le poids d'un certain Gonzague Delbar semble au contraire peser de manière déterminante dans la balance. «Le véritable décideur dans ce dossier, c'est lui et pas Lutgen», confirme un observateur bien informé.

En plus du poste qu'il occupe au sein du cabinet Lutgen en qualité d'expert ès déchets, l'homme est le directeur général d'Ipalle. Or, depuis quelques années, cette dernière bataille ferme avec d'autres intercommunales pour que l'incinération bénéficie du mécanisme des certificats verts, ce qui lui a été systématiquement refusé jusqu'ici. Au contraire d'Itradec, qui en bénéficie...

Cela vaut à la dernière-née des intercommunales wallonnes d'être impliquée dans un jeu de donnant-donnant entre incinérateurs publics et cimentiers. *Quid* des problèmes d'Itradec ? On verra plus tard... si la biométhanisation d'Havré survit à ce micmac. ■

EXPORTATIONS

> Les Belges défavorisés

On a failli supprimer la taxe sur l'assurance-crédit en 2004, mais le projet de loi concocté à l'époque est tombé aux oubliettes. Courtier spécialisé en la matière, la société Crion rappelle le problème à l'attention des autorités. La Belgique impose une taxe de 9,25 % sur l'assurance-crédit.

Or, non seulement cette taxe est plus faible dans nombre de pays européens, mais elle est souvent ramenée à zéro à l'exportation. C'est le cas en France, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne. Les exportateurs belges semblent dès lors défavorisés face à leurs concurrents. Du moins à certains d'entre eux. De fait, les 12 et 12,5 % du Danemark et de l'Italie valent aussi à l'export. Et que dire de l'Allemagne, où la taxe est uniforme et vient de passer de 16 à 19 % ? Cela n'empêche pourtant pas les exportateurs teutons de se porter comme un charme !



JEAN-LOUIS COPPERS, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE CRION
La taxe de 9,25 % sur l'assurance-crédit porte préjudice à la Belgique.

Les récriminations belges n'en perdent-elles pas en crédibilité ? «Il y a une différence de taille, souligne Jean-Louis Coppers, administrateur délégué de Crion. L'Allemagne est un pays de grosses entreprises, alors que la Belgique est le champion des PME. Ces dernières sont moins averties et plus frileuses sur ce terrain.» Une enquête menée par Crion et présentée à la FEB révèle que la peur de n'être pas payé est le 2^e frein aux velléités d'exportation de ces PME. La taxe sur l'assurance-crédit à l'exportation ne représente pourtant que 7 millions d'euros environ. Plus encore qu'un soutien financier, sa suppression représenterait au moins un encouragement psychologique...

G. L. ■